



# Assemblée générale

Distr. générale  
30 octobre 2000  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-cinquième session

Points 117 et 179 de l'ordre du jour

### Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

Examen du problème du virus de l'immunodéficience humaine  
et du syndrome d'immunodéficience acquise sous tous ses aspects

## **Incidences sur le budget-programme de la résolution 54/283 de l'Assemblée générale relative à l'examen du problème du virus de l'immunodéficience humaine et du syndrome d'immunodéficience acquise sous tous ses aspects**

### **Rapport de la Cinquième Commission**

*Rapporteur* : M. Eduardo Manuel de Fonseca Fernandes **Ramos** (Portugal)

1. À ses 2e et 6e séances, les 19 septembre et 2 octobre 2000, la Cinquième Commission, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, a examiné l'état – présenté par le Secrétaire général (A/C.5/54/65) – des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/54/L.88/Rev.1 que l'Assemblée générale a adopté en tant que résolution 54/283 le 5 septembre 2000, ainsi que le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/55/376).
2. Les déclarations et observations faites au cours de l'examen de cette question par la Commission sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (A/C.5/55/SR.2 et 6).
3. À la 6e séance, le 2 octobre, le représentant du Portugal, Rapporteur de la Commission et coordonnateur des consultations officielles sur la question, a présenté un projet de décision (A/C.5/55/L.4) que la Commission a adopté.

### **Décision de la Cinquième Commission**

4. La Cinquième Commission, réaffirmant les dispositions de l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et rappelant le paragraphe 3 de la résolution 54/283 de l'Assemblée, en date du 5 septembre 2000, a décidé d'informer l'Assemblée que, sous réserve des dispositions visant le fonctionnement et

l'utilisation du fonds de réserve, l'application de la résolution 54/283 de l'Assemblée pourrait exiger un montant de 1 628 900 dollars en sus des ressources approuvées dans le budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001, montant qui se répartirait comme suit : 790 000 dollars au chapitre premier, Politique, direction et coordination d'ensemble; 585 200 dollars au chapitre 26, Information; et 253 700 dollars au chapitre 27, Gestion et services centraux d'appui.

---